

*Communiqué de presse du CEER (« Council of European Energy Regulators »)*

## **LES REGULATEURS ET LA COMMISSION EUROPEENNE CREENT DES CONDITIONS EQUIVALENTES D'ACCES AUX STOCKAGES DE GAZ**

- **Les opérateurs de stockage européens ont accepté les « règles pour une bonne pratique » (« guidelines ») que les régulateurs européens ont proposées, et dont l'objet est de créer des conditions équivalentes d'accès aux stockages de gaz ;**
- **Les « règles pour une bonne pratique » vont œuvrer en faveur de la concurrence sur le marché européen du gaz pour le bénéfice des consommateurs européens de gaz;**
- **Ces « règles pour une bonne pratique » sont le résultat d'un processus de consultation poussé, et d'une coopération étroite entre les régulateurs de l'énergie nationaux et la Commission européenne.**

Le CEER se félicite de l'accord sur les « règles pour une bonne pratique de l'accès des tiers aux stockages » qui contribuera à ce que les opérateurs de stockage offrent les services de stockage nécessaires dans des conditions équitables et non-discriminatoires.

L'accès aux stockages est nécessaire pour une concurrence réelle et les « règles pour une bonne pratique »<sup>1</sup> sont destinées à tous les opérateurs de stockage, qui relèvent des dispositions de la directive 2003/55/EC (« directive gaz »). Ces règles sont aussi applicables à tous les utilisateurs de ces systèmes.

Les « règles pour une bonne pratique » ont été élaborées par les régulateurs européens, dans le cadre d'un processus de consultation ouvert et transparent. Elles ont été discutées par toutes les parties concernées, y compris les gouvernements des Etats membres, les négociants, les consommateurs et les représentants de l'industrie gazière.

Les régulateurs ont présenté la version finale des « règles pour une bonne pratique » à la Commission européenne et à toutes les parties intéressées lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 mars, ces règles devant être mises en œuvre d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2005.

L'association qui représente les opérateurs de stockage, GIE (« Gas Infrastructures Europe ») (connue auparavant sous le nom de GTE) a confirmé qu'elle soutiendrait activement la mise en œuvre pratique de ces règles.

**Fin**

18 mars 2005

Contact presse : Cemil Atlin, tel. +44 207 901 7401, e-mail [Cemil.Atlin@ofgem.gov.uk](mailto:Cemil.Atlin@ofgem.gov.uk)

---

<sup>1</sup> Disponibles sur le site de l'ERGEG: <http://www.ergeg.org>